

AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

Avis est donné que le conseil de la Ville, à son assemblée du 22 août 2011, a adopté les règlements suivants :

- 11-021** **Règlement autorisant un emprunt de 110 000 \$ pour la réalisation de travaux de prolongement du réseau d'aqueduc sur la rue terrasse Pagé de l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève**
- 11-023** **Règlement autorisant un emprunt de 50 000 000 \$ afin de financer les travaux d'améliorations locatives, de rénovation, d'agrandissement, de construction, d'aménagement de bibliothèques et l'achat de collections initiales**
- 11-024** **Règlement autorisant un emprunt de 25 650 000 \$ pour des travaux généraux de modifications et d'additions au réseau municipal de conduits souterrains ainsi que de travaux reliés à l'enfouissement de fils aériens et de mise à niveau des chambres, de transformation (C.T. 1500 et C.T. 1000) dans les limites de la Ville de Montréal, sous la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal**

Les règlements 11-021 et 11-023 ont été approuvés par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire le 29 septembre, alors que le règlement 11-024 a été approuvé par le ministre le 3 octobre 2011. Tous ces règlements entrent en vigueur en date de ce jour et sont disponibles pour consultation durant les heures normales de bureau à la Direction du greffe, 275, rue Notre-Dame Est. Ils peuvent également être consultés en tout temps sur le site Internet de la Ville : www.ville.montreal.qc.ca/reglements

Montréal, le 11 octobre 2011

Le greffier de la Ville,
M^e Yves Saindon